



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre (9 AVRIL 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Ressources humaines
 - 1.6.1 Service incendie - Retraite
 - 1.6.2 Camp de jour - Embauche et renouvellement
 - 1.6.3 Préposé accès PPVM - Renouvellement d'embauche
 - 1.6.4 Pompiers volontaires - Embauche
- 1.7 Idside Concerto - Renouvellement de contrat

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

3 Sécurité publique

- 3.1 SISEM - Affectation temporaire
- 3.2 Sûreté du Québec - Autorisation de paiement

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement
- 4.2 Chemin Tawachiche - Double vocation
- 4.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet rétablissement
- 4.4 PPA-CE - Autorisation dépôt de demande
- 4.5 Chemin de la Batiscan - Caractérisation biologique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 4.6 Chemin Sainte-Marie - Plans techniques stabilisation
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Demande de dérogation mineure
 - 5.1.1 Demande - Lot 6 310 280, 3e rang
 - 5.1.2 Demande - 200, chemin des Sittelles
 - 5.2 CCU - Nomination président
 - 5.3 CCU - Formation obligatoire
 - 5.4 Offre d'achat - Lot 6 010 211
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être**
 - 6.1 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables
 - 6.1.1 Activités de mai et juin
 - 6.2 CAB - Gala reconnaissance des bénévoles - 40e anniversaire
 - 6.3 OMH de Mékinac - Rapport d'approbation des états financiers 2021
- 7 Autres sujets**
 - 7.1 Fabrique Saint-Cœur-de-Marie - Utilisation salle Lac-aux-Sables - Soupe populaire
 - 7.2 Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan - Utilisation de la salle municipale
 - 7.3 Motions de félicitations
 - 7.3.1 Salon gourmand
 - 7.3.2 Bingo du 125e
 - 7.3.3 Bingo - Chocolat
 - 7.3.4 Service incendie - Jean-Pierre Delisle
 - 7.4 Varia
 - 7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 7.6 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le maire demande si des gens dans l'assistance procèdent à l'enregistrement de la séance et dans l'affirmative, de s'identifier. Monsieur Pierre Bujold, à titre de citoyen, confirme qu'il procède à l'enregistrement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2024-04-079

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 avril 2024, tel que lu :

- EN reportant le point 1.6.3, Pompiers volontaires - Embauche;
- EN laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2024-04-080

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance ordinaire a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2024-04-081

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois d'avril 2024, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 37

Fin: 19 h 48

1.6 Ressources humaines

1.6.1 Service incendie - Retraite

2024-04-082

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de monsieur Jean-Pierre Delisle concernant l'arrêt de ses activités au sein du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte le dépôt de la lettre de monsieur Jean-Pierre Delisle concernant son départ à la retraite du service incendie de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6.2 Camp de jour - Embauche et renouvellement

2024-04-083

Monsieur Daniel Beaupré, conseiller, indique aux membres du conseil et à l'assistance qu'il n'a pas et ne participera pas aux discussions et décisions sur le présent point en raison



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

d'apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT l'ouverture des postes pour le camp de jour 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations de, madame Marie-Maude Hamelin, coordonnatrice aux communications et à la vie citoyenne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil, pour le camp de jour 2024 :

- RENOUELLE l'embauche de monsieur Félix Renaud-Beaupré et madame Sarah Pratte à titre d'animateurs;
- RENOUELLE l'embauche de madame Coralie Beaupré, mais à titre d'animatrice;
- EMBAUCHE madame Léonie Champagne à titre d'animatrice;
- RENOUELLE l'embauche de monsieur Justin Richard à titre d'aide-animateur;
- EMBAUCHE monsieur Éli Beaupré à titre d'aide-animateur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5).

1.6.3 Préposé accès PPVM - Renouvellement d'embauche

2024-04-084

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller, déclare aux membres du conseil et à l'assistance qu'il n'a pas participé aux discussions et qu'il se retire des présentes délibérations et décisions sur le présent point en raison d'apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT le processus d'embauche pour les postes de préposés à l'accès aux parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Maude Hamelin, coordonnatrice à la vie citoyenne et aux communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil renouvelle l'embauche de monsieur Henri Hamelin (3^e saison) et de monsieur Zachary Proulx (2^e saison) à titre de préposés à l'accès aux parcs, selon les conditions de la convention collective.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5).

1.6.4 Pompiers volontaires - Embauche

Le point a été reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

1.7 Idside Concerto - Renouvellement de contrat

2024-04-085

CONSIDÉRANT l'utilisation de la plateforme sans papier, par le conseil, depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise la directrice générale, et le maire si nécessaire, à signer, pour et au nom de la municipalité, le renouvellement du contrat d'abonnement et de services, daté du 4 avril 2024, avec la Société Plan de Vol pour l'outil Idside Concerto concernant la période de 3 ans se terminant 30 avril 2027.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement, au montant de 4 628 \$, pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mars 2024.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

2024-04-086

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Alex Bronsard et monsieur Yvan Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer, pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1206 à 1209;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1^{er} au 31 mars 2024 et portant les numéros 4108 à 4126;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mars 2024, au montant de 383 985,82 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 331 604,20 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 70 483,72 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2024-04-087

CONSIDÉRANT le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Administration	Publicité - cartes de golf	200 \$	Promotion
Greffé	Système enregistrement vidéo	1 400 \$	Immobilisations
Loisirs	Identification site Pumptrack	1 440 \$	Matériels parcs
Travaux publics	Ingénierie projets - Chemin de la Batiscan, Sainte-Marie et du Lac-Huron	7 436 \$	Frais professionnels

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

2024-04-088

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

CONSIDÉRANT le dépôt de frais de déplacement, déposé par un membre du conseil, pour le dernier mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard d'autoriser un déboursé de 82,44 \$ pour le paiement des frais encourus, au 5 avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SISEM - Affectation temporaire

2024-04-089

CONSIDÉRANT l'absence pour une période indéfinie du directeur incendie du SISEM;

CONSIDÉRANT la responsabilité de ce poste et les tâches en lien avec celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal :

- NOMME monsieur Michel Bédard, directeur incendie intérimaire, pour la période d'absence du directeur incendie, soit à partir du 21 mars 2024;
- AUTORISE l'ajustement du taux horaire relatif à cette affectation temporaire rétroactivement au 21 mars 2024;
- AUTORISE l'ajustement de l'horaire de travail jusqu'à 40 heures par semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Sûreté du Québec - Autorisation de paiement

2024-04-090

CONSIDÉRANT la réception de la facture, au montant total de 238 934 \$, pour le service de la Sûreté du Québec en 2024;

CONSIDÉRANT que les versements sont prévus pour le 30 juin et le 31 octobre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise le paiement au montant de 119 467 \$ pour le premier versement, au plus tard le 30 juin 2024 et le deuxième et dernier versement au montant de 119 467 \$, au plus tard le 31 octobre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement

2024-04-091

CONSIDÉRANT que les demandes déposées sont complètes et conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'accepter les demandes, de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2023-2024, une somme de 973 \$ par kilomètre, pour un montant total de 22 551,39 \$, réparti pour les chemins suivants :

Chemin	Distance	Montant	Chemin	Distance	Montant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

5 ^e avenue Est	1,200 km	1 167,60 \$	Lac-des-Américains (sud)	1,000 km	973,00 \$
Bouleaux	0,330 km	321,09 \$	Lac-Simon	1,200 km	1 167,60 \$
Cèdres	0,533 km	518,61 \$	Lac-Simon (sud)	0,600 km	583,80 \$
Cèdres Nord	0,948 km	922,40 \$	Lac-Veillette Nord	2,000 km	1 946,00 \$
Cèdres Sud	1,780 km	1 731,94 \$	Lac-Veillette Sud	3,100 km	3 016,30 \$
Cloutier (privé)	0,200 km	194,60 \$	Marcotte	0,300 km	291,90 \$
Décharge du Lac-Brûlé	0,900 km	875,70 \$	Mélèzes	0,847 km	824,13 \$
Épinette (après le pont)	1,840 km	1 790,32 \$	Sittelles et Tangara	1,500 km	1 459,50 \$
Épinette (avant le pont)	0,700 km	681,10 \$	Tessier	1,500 km	1 459,50 \$
Lac-Brûlé (privé)	0,930 km	904,89 \$	Touzin	0,440 km	428,12 \$
Lac-des-Américains (nord)	1,000 km	973,00 \$	Truite	0,330 km	321,09 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Chemin Tawachiche - Double vocation

2024-04-092

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Chemin Tawachiche	10,8	Bois	1 355

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Nicolas Hamelin, appuyée par monsieur Yvan Hamelin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil demande au ministère des Transports, une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 10,8 km.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet rétablissement

2024-04-093

ATTENDU QU'UN événement fortuit est survenu le 18 décembre 2023;

ATTENDU QUE la forte pluie du 18 décembre a endommagé le chemin de la Batiscan provoquant la fermeture de celui-ci et enclavant des résidences principales;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées, dans la demande d'aide financière, concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90% des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, madame Manuella Perron, directrice générale, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Suzanne Béland, appuyée par monsieur Daniel Beaupré, il est unanimement résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 PPA-CE - Autorisation dépôt de demande

CONSIDÉRANT le volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) par circonscription électorale (CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- **AUTORISE** le dépôt d'un projet dans le cadre du programme PAVL, volet Projets particuliers d'amélioration PPA-CE, pour des travaux de voirie sur les chemins admissibles;
- **NOMME** madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière à titre de représentante et l'autorise à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Chemin de la Batiscan - Caractérisation biologique

CONSIDÉRANT la préparation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux sur le chemin de la Batiscan, découlant du sinistre de décembre 2023;

CONSIDÉRANT les vérifications faites par l'ingénieur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte l'offre de service numéro 24-0759-4305-S de STRATA ENVIRONNEMENT ET GEOTECHNIQUE inc., datée du 26 mars 2024 pour la réalisation de la caractérisation biologique des milieux naturels pour le chemin de la Batiscan, au montant de 5 200 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Chemin Sainte-Marie - Plans techniques stabilisation

Formules Municipales No 5614-A-MST

2024-04-094

2024-04-095



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT les travaux de stabilisation sur le chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les spécificités techniques pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte l'offre de service d'ingénierie géotechnique, déposée par FNX-Innov, le 5 avril 2024, dossier F2301932-990 révisé, pour un montant de 15 650 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure

5.1.1 Demande - Lot 6 310 280, 3e rang

2024-04-097

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2024-032, déposée le 1^{er} mars 2024, pour le lot 6 310 280, dans le secteur du 3^e rang.

Relativement à l'article 7.8 du règlement de lotissement, cette demande vise la possibilité qu'une nouvelle rue ne soit pas rattachée directement à un chemin existant (section par servitude entre la nouvelle rue et le chemin existant).

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis une orientation, adoptée unanimement, recommandant aux membres du conseil d'accepter cette demande. :

Avant de prendre sa décision, monsieur le maire donne la parole à toutes les personnes intéressées par la demande. Le demandeur est présent.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils sont prêts à prendre une décision :

Le conseil adopte la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la demande numéro 2024-032, déposée le 1^{er} mars 2024, par monsieur Martin Vincelette, pour Les Entretiens Floralie inc., concernant l'immeuble comportant le lot 6 310 280;

CONSIDÉRANT la décision de la CPTAQ, numéro 402384, du 12 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que la servitude de passage est active antérieurement à la demande à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la réglementation antérieure n'obligeait pas le cadastre des chemins en 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beupré et résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2024-032, déposée par monsieur Martin Vincelette pour Les Entretiens Floralie inc., le 1^{er} mars 2024, pour le lot 6 310 280 situé dans le 3^e rang, visant la possibilité qu'une nouvelle rue ne soit pas rattachée directement à un chemin existant (section par servitude entre la nouvelle rue et le chemin existant), relativement à l'article 7.8 du règlement de lotissement numéro 2013-516, tant que la servitude actuelle est maintenue.

Il est de plus résolu que dans l'éventualité d'un déplacement de la servitude donnant accès à la propriété du demandeur à partir du 3^e rang, l'emprise de cette nouvelle servitude devra être cadastrée conformément aux normes qui seront en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.1.2 Demande - 200, chemin des Sittelles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2024-038, déposée le 13 mars 2024, pour la propriété du 200, chemin des Sittelles.

Relativement aux articles 7.1 et 9.3 du règlement de zonage, cette demande vise, l'abaissement de la marge de recul avant à 5,5 mètres et 7,5 mètres au lieu de 9 mètres, pour l'implantation d'un bâtiment secondaire.

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis une orientation, adoptée unanimement, recommandant aux membres du conseil de refuser cette demande.

Avant de prendre sa décision, monsieur le maire donne la parole à toutes les personnes intéressées par la demande. Le représentant de la demanderesse est présent et mentionne certains éléments relatifs à la situation de l'immeuble.

CONSIDÉRANT que le conseil suggère à la demanderesse de prévoir une rencontre avec le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Hamelin et résolu de reporter la décision relative à la dérogation numéro 2024-038, pour la propriété du 200, chemin des Sittelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 CCU - Nomination président

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer à chaque année, le président du CCU, suite à la recommandation de ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil renouvelle la nomination de madame Nadine Chabot, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 CCU - Formation obligatoire

CONSIDÉRANT la nouvelle obligation de formation pour les membres des comités consultatifs en urbanisme et de démolition;

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère à l'Association québécoise d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise l'inscription des dix personnes membres du CCU, du comité de démolition et la directrice de l'urbanisme à la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme, en format virtuel sur les rôles et responsabilités des membres du CCU, pour un montant avant taxes de 95 \$ pour les membres et 125 \$ pour les non-membres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Offre d'achat - Lot 6 010 211

2024-04-101

CONSIDÉRANT que le terrain du 2, de la Truite a été cédé à la municipalité par le contrat 28 559 168 en lien avec le programme général d'assistance financière lors de sinistres;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit rembourser, au gouvernement, le produit de la vente d'un terrain qui lui a été cédé en vertu du programme;

CONSIDÉRANT que le terrain ne peut être l'assiette d'aucune construction en raison de l'inondation de juillet 2023;

CONSIDÉRANT que le terrain est accessible, par une servitude de passage, sur l'immeuble du 10, de la Truite;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas adjacent à un chemin public;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil :

- **ACCEPTÉ** l'offre d'achat de monsieur Richard Lajoie, pour un montant de 6 500 \$, du lot 6 010 211, soit l'immeuble du 2, de la Truite, datée du 22 mars 2024;
- **CONFIRME** que l'acceptation de la vente est conditionnelle au paiement, par l'acheteur, des frais relatifs à la transaction, incluant les frais notariaux;
- **CONFIRME** que le lot 6 010 211 ne peut être l'assiette d'aucune construction en raison de l'inondation de juillet 2023;
- **AUTORISE** le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à cette transaction;
- **AUTORISE** la directrice générale à faire le versement du produit de la vente de ce terrain au gouvernement, tel que prescrit au programme d'assistance financière lors de sinistre, s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables

6.1.1 Activités de mai et juin

2024-04-102

CONSIDÉRANT la tenue des activités annuelles par la municipalité et l'apport financier du comité 125^e;

CONSIDÉRANT la tenue de nouvelles activités dans le cadre de la programmation des fêtes du 125^e;

CONSIDÉRANT l'approbation du budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil confirme la tenue des activités municipales suivantes :

- Distribution d'arbres, le 11 mai,
- Dictée du maire, le 15 mai, par le comité Arts et Culture;
- Fête des voisins, le 1^{er} juin, par le comité 125^e;
- Fête nationale, le 23 juin, par le comité de la Fête nationale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 CAB - Gala reconnaissance des bénévoles - 40e anniversaire

2024-04-103

CONSIDÉRANT la tenue du gala reconnaissance des bénévoles du CAB de Mékinac, le 19 avril prochain, à 18 heures;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut soumettre la candidature d'une personne bénévole;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du 40^e anniversaire de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil :

- **ENTÉRINE** le dépôt de la candidature du bénévole choisi;
- **AUTORISE** l'achat de quatre (4) billets pour le gala du Centre d'action bénévole de Mékinac qui se tiendra, le 19 avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

2024-04-104

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

6.3 OMH de Mékinac - Rapport d'approbation des états financiers 2021

CONSIDÉRANT la réception du rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant les états financiers 2021 de l'OMH de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil de Lac-aux-Sables accepte le rapport d'approbation de la SHQ daté du 13 mars 2024, concernant les états financiers 2021 de l'OMH de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Fabrique Saint-Cœur-de-Marie - Utilisation salle Lac-aux-Sables - Soupe populaire

2024-04-105

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de la salle municipale Lac-aux-Sables, par la Fabrique Saint-Coeur-de-Marie, pour une activité occasionnelle appelée *Soupe populaire* au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT la politique d'utilisation des salles municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil autorise l'utilisation gratuite, de la salle municipale Lac-aux-Sables, par la Fabrique Saint-Coeur-de-Marie, pour l'activité *Soupe populaire*, du 20 juin 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan - Utilisation de la salle municipale

2024-04-106

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de la salle municipale Lac-aux-Sables, par l'Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan, pour une rencontre de discussion et d'information sur les services de l'organisme;

CONSIDÉRANT la politique d'utilisation des salles municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise l'utilisation sans frais, de la salle municipale Lac-aux-Sables, le jeudi 16 mai 2024, de 13 h à 16 h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Motions de félicitations

Les trois premières motions de félicitations sont ajoutées séance tenante.

7.3.1 Salon gourmand

2024-04-107

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations au comité organisateur et, tout particulièrement, à madame Lyne Gauthier, pour la tenue du Salon gourmand, le 6 avril, dernier dans le cadre des activités du 125^e. Durant cette première édition, plus de 630 visiteurs se sont rendus sur place pour "goûter" aux produits offerts par les 24 exposants présents sur le site du club de golf. Ces derniers avaient pour consigne de faire déguster un aliment en lien avec leur production.

Merci et bravo pour cette belle initiative!



No de résolution
ou annotation

2024-04-108

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

7.3.2 Bingo du 125e

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations au comité organisateur, pour la tenue du bingo du 125^e, le 28 mars dernier. La salle était pleine et les 130 joueurs ont bien aimé les différents jeux au cours de la soirée.

Merci et bravo!

7.3.3 Bingo - Chocolat

2024-04-109

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations et de remerciement au comité organisateur du bingo - chocolat, du vendredi 29 mars dernier, dans le cadre de Pâques. Plus d'une trentaine d'enfants, accompagnés par une vingtaine d'adultes ont participé à cette activité chocolatée!

Bravo!

7.3.4 Service incendie - Jean-Pierre Delisle

2024-04-110

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations et de remerciement à Jean-Pierre Delisle pour toutes ses années, au sein du service incendie de Lac-aux-Sables. Durant un peu plus de quatre décennies, monsieur Delisle a occupé plusieurs fonctions au sein du service. En plus de pompier, il a notamment, été chef et garde-feu. Nous lui souhaitons une belle retraite.

Merci Jean-Pierre!

7.4 Varia

Aucun point.

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 25

Fin: 20 h 40


7.6 Levée de l'assemblée

2024-04-111

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 41.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 10 avril 2024.